



Municipalité de La Bostonnais

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire publique du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais tenue le 8 mars 2022 à la chapelle du vieux Corbeau, à 19 heures. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Renée Ouellette, les membres du conseil; François Baugée, Daniel Campeau, Guy Laplante, Gilles Lavoie, Guylaine Baillargeon, Julie Gauvin. Madame Isabelle Bouchard directrice générale agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Correspondance
 - 4.1 Subvention du bureau de Mme. Marie-Louise Tardif, Madame Marie-Louise Tardif nous offre la somme de 1875\$ pour l'aménagement des nouveaux locaux de l'hôtel de ville.
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1 8 février 2022
6. Affaires nouvelles
 - 6.1 Résolution 2022-03-01 règlement hors cours du dossier de la demande de droits d'acquis de Clermont Ricard
 - 6.2 Résolution 2022-03-02 rapport annuel d'activités 2020-2021-Schéma de couverture de risque incendie
 - 6.3 Résolution 2022-03-03 désignation de Madame Éliane D'Anjou Dumas en tant que signataire pour le compte bancaire de la municipalité
 - 6.4 Résolution 2022-03-04 dépôt de la demande RÉCIM
 - 6.5 Résolution 2022-03-05 nouveau membre du CCU
 - 6.6 Résolution 2022-03-06 création comité foresterie
7. Affaires découlant
 - 7.1 Dossier de reconstruction de l'hôtel de ville
8. Trésorerie
 - 8.1 Adoption des dépenses de janvier 2022
9. Permis de construction
 - 9.1 Rapport sommaire du mois de février 2022
10. Période de questions
11. Tour de table des conseillers
12. Clôture de l'assemblée
13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 19h00

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie

Appuyé par le conseiller Daniel Campeau

2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée

Madame Isabelle Bouchard agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Guy Laplante

Appuyé par la conseillère Guylaine Baillargeon

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Renée Ouellette procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie

Appuyé par le conseiller Daniel Campeau

4. Correspondance

- 4.1** Subvention du bureau de Mme. Marie-Louise Tardif.
Madame Marie-Louise Tardif nous offre la somme de 1 875\$ pour soutenir l'aménagement des nouveaux locaux de l'hôtel-de-Ville

5. Adoption des procès-verbaux

- 5.1** 8 février 2022, le procès-verbal est adopté sur la proposition du conseiller Gilles Lavoie et appuyé par le conseiller Daniel Campeau.

6. Affaires nouvelles

- 6.1** **Résolution 2022-03-01 Règlement hors cour du dossier - de la demande de droits acquis de Clermont Ricard**

CONSIDÉRANT les négociations intervenues dans le dossier 425-17-000273-204 et le dossier 425-17-00281-215;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de règlement de Clermont Ricard quant à la reconnaissance des droits acquis et au versement d'une compensation pour régler le dossier litigieux avec Clermont Ricard;

CONSIDÉRANT que le conseil juge approprié d'accepter une telle offre;

Il est proposé par : le conseiller Guy Laplante

Appuyé par : le conseiller François Baugé

Et résolu majoritairement

QUE la Municipalité accepte l'offre de règlement soumise par Clermont Ricard quant à la reconnaissance des droits acquis et du versement d'une compensation afin de régler et de mettre fin au dossier litigieux contre Clermont Ricard;

QUE les deniers nécessaires à l'assumption de la dépense, au montant de 19 092,42\$, pour l'exécution des modalités de cette entente sont appropriés à même le fond général de la municipalité.

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer une transaction-quittance conforme à l'offre de règlement dans ce dossier ci-joint.

6.2 Résolution 2022-03-02 Adoption – Rapport annuel d'activités 2020-2021 Schéma de couverture de risque incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais doit adopter par résolution et transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activité du schéma de couverture de risque d'incendie pour l'exercice précédent et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais doit assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

Il est proposé par : le conseiller Daniel Campeau

Appuyé par : la conseillère Julie Gauvin

Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal prenne acte et approuve le rapport annuel d'activités de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie pour la période de juillet 2020 à juillet 2021.

6.3 Résolution 2022-03-03 Désignation de madame Éliane D'Anjou Dumas en tant que signataire pour le compte bancaire de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a procédé à l'embauche de madame Éliane D'Anjou Dumas à titre de greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QU'elle doit être en mesure d'effectuer certaines tâches qui lui sont demandés dans le cadre de ses fonctions. (Paiement de factures, etc);

Il est proposé par : le conseiller Guy Laplante

Appuyé par : le conseiller Gilles Lavoie

Et résolu unanimement

QUE madame Éliane D'Anjou Dumas soit autorisé à signer les chèques au nom de la municipalité et soit nommé signataire sur le compte bancaire.

6.4 Résolution 2022-03-04 Dépôt de la demande RÉCIM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à

son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

Il est proposé par : le conseiller Gilles Lavoie

Appuyé par : la conseillère Julie Gauvin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise madame Isabelle Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière à faire le dépôt de la demande d'aide financière.

6.5 Résolution 2022-03-05 Nouveau membre CCU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être composé de quatre citoyens et un élu et de l'inspecteur;

CONSIDÉRANT QUE le siège #4 est vacant;

CONSIDÉRANT l'intérêt que madame Anne Proulx, citoyenne de la Municipalité de la Bostonnais à manifester son intérêt pour le poste;

Il est proposé par : le conseiller Daniel Campeau

Appuyé par : la conseillère Guylaine Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil municipal nomme madame Anne Proulx, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 4.

6.6 Résolution 2022-03-06 Comité aménagement/environnement et circulation forestière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais est entourée de forêt et que les compagnies forestières circulent sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas de comité sur l'aménagement/environnement et circulation forestière;

CONSIDÉRANT les intérêts de la municipalité;

Il est proposé par : le conseiller Guy Laplante

Appuyé par : le conseiller Gilles Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil municipal nomme un comité d'aménagement/environnement et circulation forestière former de deux élus et de quatre citoyens.

7 Affaires découlant

7.1 Dossier de reconstruction de l'hôtel de ville

8 Trésorerie

8.1 Trésorerie janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire » la directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de la Bostonnais déposer au conseil dans les délais prescrits un rapport des dépenses et des paiements qu'elle a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de finance ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois de janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées ;

Il est proposé par : la conseillère Julie Gauvin

Appuyé par : la conseillère Guylaine Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de janvier 2022, telles que soumises par le personnel.

9 Permis de construction

9.1 Rapport sommaire du mois de février 2022

Au 28 février, 11 permis ont été délivrés pour une valeur de 119 480 \$ ce qui à rapporter la somme de 300 \$ à la Municipalité.

10 Période de questions

La période de question débute à 19h23 et se termine à 20h25

11 Tour de table des conseillers

Les conseillers remercient les citoyens d'être venues assister à l'assemblée.

12 Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant écoulé, on peut clore l'assemblée

13 Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Julie Gauvin

Appuyé par le conseiller Gilles Lavoie

Et résolu unanimement

Que l'assemblée soit levée à 20h26

Renée Ouellette

Renée Ouellette
Mairesse



Isabelle Bouchard
Directrice générale et
greffière-trésorière